

Montréal, le 25 mai 2018

PAR COURRIEL (greffe@regie-energie.qc.ca)

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

À l'attention du Greffe

Objet: Demande d'Énergir, s.e.c. concernant la mise en place de mesures relatives à
l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier N° : R-4008-2017

Madame, Monsieur,

Nous sommes les procureurs d'Énergie Summitt Québec S.E.C. (« **Énergie Summitt** »), un courtier actif dans l'achat et la vente de gaz naturel auprès de la clientèle d'Énergir, s.e.c. (« **Énergir** »).

Nous référons à la décision procédurale D-2018-052 rendue par la Régie de l'énergie le 8 mai dernier (la « **Décision D-2018-052** »), en particulier les paragraphes 39 à 44 de ladite décision, ainsi qu'à la lettre ci-jointe, datée du 11 mai 2018, qui a été envoyée par Énergir et dont notre cliente a reçu copie.

La présente est pour vous annoncer qu'Énergie Summitt a l'intention de participer à l'audience prévue les 14 et 15 juin prochain dans cette affaire et qu'à cette fin, elle entend transmettre d'ici le 31 mai 2018 un document de réflexion énonçant sa position relativement aux éléments mentionnés au paragraphe 42 de la Décision D-2018-052, par le biais du Système de dépôt électronique de la Régie de l'énergie, conformément aux prescriptions y afférentes.

Notre cliente constate par ailleurs que les autres participants au dossier ont transmis des budgets de participation avec leurs demandes d'interventions respectives aux termes de la décision D-2018-006 et se questionne quant à la procédure à suivre par les courtiers et fournisseurs en

gaz naturel, qui sont autorisés à participer à l'audience, afin de déposer une demande de paiement de frais, au terme de l'audience.

Nous vous remercions pour votre attention et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

FISHMAN FLANZ MELAND PAQUIN s.e.n.c.r.l.



Nicolas Brochu
NSB/

P.J.

c.c. M^e Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie de l'énergie (veronique.dubois@regie-energie.qc.ca)

PAR COURRIEL

Le 11 mai 2018

À qui de droit,

Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable (« GNR »)

Dossier Régie : R-4008-2017

Madame, Monsieur,

En tant que courtier ou fournisseur en gaz naturel actif auprès de la clientèle d'Énergir, vous trouverez ci-joint la décision D-2018-052, que nous vous transmettons à la demande de la Régie de l'énergie. Nous portons particulièrement à votre attention les paragraphes 39 à 44 qui se lisent comme suit :

[39] Dans ces circonstances, elle (la « Régie de l'énergie ») croit opportun, avant d'examiner précisément la Demande, de bien établir les paramètres et caractéristiques du dossier en étudiant les diverses options de tarifs et de conditions de service relatives à la fourniture, au transport et à la livraison par lesquelles le GNR peut être offert à la clientèle d'Énergir. Par exemple :

- fourniture GNR par Énergir de type « tarif GNR » selon la proposition d'Énergir;*
- fourniture GNR de type « prix fixes »;*
- fourniture de type « Achat direct par la clientèle » où le client peut s'approvisionner:*
- directement auprès d'un site de production,*
- par un courtier reconnu,*
- par une filiale d'Énergir dans des activités non réglementées.*

[40] La Régie estime qu'il est important de considérer ces options en fonction des éléments ou des caractéristiques du tarif GNR qui permettent d'assurer le respect de la Loi, plus particulièrement ses articles 31 (1)(2.1) et 52.

[41] Elle devra également tenir compte de :

- la détermination des éléments de coûts qui devraient être pris en compte dans le prix de fourniture du GNR;*
- la réciprocité des conditions de service entre un service de fourniture de GNR offert par un courtier et le service de fourniture de GNR offert par le Distributeur;*
- l'admissibilité au tarif de GNR et les impacts réglementaires.*

[42] À ces fins, la Régie convoque une audience les 14 et 15 juin 2018 à 9 h 00 dans la salle Krieghoff de ses bureaux de Montréal afin d'entendre la position des participants sur :

- la meilleure option ou le meilleur portefeuille d'options de tarifs et de conditions de service relatifs à la fourniture, au transport et à la livraison par lesquels le GNR peut être offert à la clientèle d'Énergir;
- les éléments ou les caractéristiques du tarif GNR proposé qui permettent d'assurer le respect de la Loi;
- les éléments de coûts à être pris en compte pour le prix de fourniture du GNR, les éléments de réciprocité entre un service offert par un courtier et celui offert par Énergir, ainsi que les conditions d'admissibilité des clients au tarif GNR

[43] La Régie demande aux participants de transmettre leur document de réflexion sur les éléments mentionnés au paragraphe précédent d'ici le 31 mai 2018 à 16 h.

[44] La détermination que fera la Régie de ces paramètres et caractéristiques de l'offre en GNR par Énergir pourrait avoir un impact sur les services offerts par les courtiers en gaz naturel et en GNR. En conséquence, la Régie ordonne à Énergir de communiquer par écrit, **au plus tard le 11 mai 2018 à 12 h**, avec l'ensemble des courtiers qu'elle sait être actifs auprès de sa clientèle afin de leur faire part du dossier, de leur remettre copie de la présente décision et d'en aviser la Régie le même jour. Ces derniers seront autorisés à participer à l'audience prévue les 14 et 15 juin 2018.

[nos soulignés]

N'hésitez pas à communiquer avec le soussigné pour plus de détails à ce sujet.

Cependant, pour toute question concernant la procédure à suivre pour vous inscrire comme participant à l'audience des 14 et 15 juin prochains, veuillez communiquer avec M^e Hugo Sigouin-Plasse qui agit à titre de procureur d'Énergir, s.e.c. dans le dossier :

Hugo.sigouin-plasse@energir.com

(514) 598-3797

Nous vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

Jean-Sébastien Huet

Jean-Sébastien Huet

Chef de service Planification et Affaires contractuelles

Direction Transport et approvisionnement gazier/
Senior Manager Planning and Contractual affairs

Transport and Gaz Supply Direction

514-598-3444 #4479 / 1-800-361-4005 cell. 514-266-1716

jean-sebastien.huet@energir.com

p.j.

BY EMAIL

May 11th, 2018

To whom it may concerns,

Re: Request for the establishment of measures for the purchase and sale of renewable natural gas ("RNG")

Régie file no. : R-4008-2017

Madam, Sir,

As an active gas broker or supplier with Énergir's customers, please find attached decision number D-018-052, which we are submitting to you at the Quebec Board of Energy ("Régie's) request. We specifically bring to your attention paragraphs [39] to [44] which read as follows:

[39] In these circumstances, it (the "Régie de l'énergie") deems it appropriate, before examining the Application in detail, to properly establish the parameters and characteristics of the file by studying the various conditions of service and tariff options relating to the supply, transportation and delivery through which RNG can be offered to Énergir's customers. For example:

- RNG supply by Énergir of an "RNG tariff" type according to Énergir's proposal;
- RNG supply of a "Fixed rate" type;
- Supply of the "Direct purchase by the customer" type, under which the customer secures its own supply;
- Directly from a production site;
- From a recognized broker;
- From an Énergir affiliate through its non-regulated activities.

[40] The Régie considers it important to consider these options based on the elements or characteristics of the RNG tariff that ensure compliance with the Act, particularly sections 31 (1) (2.1) and 52.

[41] It will also have to take into account:

- the determination of which cost elements should be included in the RNG supply price;
- the reciprocity of the terms of service between a broker-provided RNG supply service and the Distributor's RNG supply service;
- the eligibility for the RNG tariff and regulatory impacts.

[42] For these purposes, the Régie will convene a hearing on June 14 and 15, 2018 at 9:00 a.m. in the Krieghoff Room of its Montréal offices to hear the position of the participants on:

- 2 -

- the best option or the best portfolio of conditions of service and tariff options relating to supply, transportation and delivery through which RNG may be offered to Energir's customers;
- the elements or features of the proposed RNG tariff that ensure compliance with the Act;
- the cost elements to be taken into account for the supply price of the RNG, the elements of reciprocity between a service offered by a broker and that offered by Énergir, as well as the conditions of eligibility of customers for the RNG tariff

[43] The Régie requests that the participants send their discussion documents on the elements mentioned in the preceding paragraph by May 31, 2018 at 4 p.m.

[44] The determination by the Régie of the parameters and characteristics of Energir's RNG offer could have an impact on the services offered by natural gas and RNG brokers. Accordingly, the Régie orders Énergir to communicate in writing, **no later than May 11, 2018, at 12 noon**, with all the brokers it knows to be active with its customers in order to inform them of the file, to submit a copy of this decision and notify the Régie of the accomplishment of the foregoing the same day. The brokers will be allowed to participate in the hearing scheduled for June 14 and 15, 2018.

[our translation and underlining]

Please do not hesitate to contact the undersigned for more details on this matter.

However, for any questions concerning the procedure to be followed to register as a participant in the hearing of June 14 and 15, please contact Hugo Sigouin-Plasse, attorney for Énergir, L.P. in this file:

Hugo.sigouin-plasse@energir.com

(514) 598-3797

Please accept, Madam, Sirs our most sincere salutations.

Jean-Sébastien Huet

Jean-Sébastien Huet

Chef de service Planification et Affaires contractuelles

Direction Transport et approvisionnement gazier/
Senior Manager Planning and Contractual affairs

Transport and Gaz Supply Direction

514-598-3444 #4479 / 1-800-361-4005 cell. 514-266-1716

jean-sebastien.huet@energir.com

encl.